

Délibérations du Comité de Programmation n°5 du 14 décembre 2010 A Saint Sulpice le Guérétois

Présents : 24

Membres du Comité de Programmation présents : 20

Membres du Comité de Programmation excusés : 12

Eric Corrêia remercie Claude Guerrier, Maire de St Sulpice le Guérétois et Annie Devineau, maire adjointe et également membre du Comité de programmation, pour leur accueil dans leur commune.

Il excuse les personnes suivantes : la délégation Europe du SGAR , JP Denanot, Pdt du Conseil Régional, Jean Jacques Lozach, Pdt du Conseil Général, Michel Vergnier député-maire de Guéret représenté par Christian Favier, Jean Bernard Damiens, président du CPIE des Pays creusois et sa suppléante Bernadette Freytet, Marc Coubret, Président du Pays de Guéret et son suppléant Michel Poirier ,Philippe Jamet et Christian Auger représentant la Communauté de communes des Deux Vallées, Guy Rossignol, représentant le Pays de Guéret, Christian Launay, Directeur adjoint du CMN représenté par Dominique Farigou, Guy Durieux, représentant l'OT des Monts de Guéret, représenté par Annie Devineau, Jacques Chezeaud de la Communauté de communes Marche Avenir représenté par Jean Louis Escolier, Jean Louis Bathier représentant l'OT des 3 lacs représenté par Alain Dupoirier, Mme Gisèle Blanc de l'Ass. des amis du moulin de Piot, représenté par Pierre Parnoux, Jean Marc Bidalet, Directeur régional de l'ASP.

Il remercie par ailleurs les membres associés présents : Daniel Coulot de la DDT 23, Marcel Denis de la mission Europe du Conseil Général , Isabelle Ducher de l'ARDT , Véronique Audhuy, du service territoire du Conseil Régional.

Le Président procède à la vérification du quorum ; pour rappel, au moins 50% des 38 membres du comité doivent être présents et dont 50% au moins appartiennent au Collège privé : 20 membres sont présents dont 13 appartiennent au Collège privé.

Le double quorum étant atteint, Eric CORREIA déclare que le Comité de Programmation peut décider valablement.

Objet 1 : Présentation des 9 dossiers soumis à l'approbation du Comité

- Principe : vote à main levée des membres, non participation (NP) pour les membres concernés par les dossiers soumis au vote,
- Rappel sur les différents avis du Comité :
 - Avis favorable,
 - Avis d'ajournement,
 - Avis défavorable.

a) La synthèse de chaque projet (nature, objectifs, cohérence Leader) est présentée par P. Ponsard et Laure Raguène.

b) L'avis des services instructeurs est présenté par les cofinanceurs s'il y a lieu et par Daniel Coulot de la DDT de la Creuse, organisme de proximité de Leader, désigné par l'Etat.

c) Débats s'il y a lieu au sein des membres du Comité, proposition d'Avis, et passage au vote.



N° OSIRIS	Intitulé du dossier	Porteur de projet	Montant FEADER	Avis du Comité
41310g101 000016	Aménagement d'un labyrinthe modulable et « paint ball »	Association Labyrinthe Géant de Guéret	14 817,00 €	Favorable Majorité – 1 voix

Rapport d'instruction du GAL : Le projet d'investissement pluriannuel prévu sur la durée du Contrat de Pays de Guéret (2008-2010) vise un double objectif:

1. diversifier la gamme des activités proposées en y ajoutant un volet « découverte de la nature et sensibilisation au développement durable »
2. augmenter la fréquentation sur le site afin de créer de nouveaux postes d'insertion:
 - en introduisant de nouveaux jeux et de nouvelles activités ludiques (tyrolienne, labyrinthe modulable, etc.)
 - en rendant le site plus accueillant au travers d'aménagements paysagers (aire d'accueil, aire de jeux, labyrinthe végétal) et de confort (salle hors sac, jeux de société géants abrités du soleil, etc.)

Objectifs visés : offrir un espace ludique supplémentaire (labyrinthe modulable et aire de paint ball)

Et fidéliser les vacanciers qui ont de la famille ou une résidence secondaire en Creuse en leur proposant un labyrinthe dont le parcours sera complètement modifié chaque année.

Ce projet est conforme à la mesure 313 du Plan de développement.

Avis des services instructeurs :

DDT de la Creuse : favorable

L'Ardt (Isabelle Ducher) souligne que ce site est le 2nd site touristique payant du département avec 23000 visiteurs.

Marcel Denis demande quelles sont les fondations qui contribuent au financement du projet : une dizaine de fondations (Caisse d'Epargne, les Mousquetaire...) interviennent sur le projet global du développement du site, notamment pour mener à bien les actions d'insertion.

Commentaires particuliers du CP : S.Phalippou remarque qu'une initiative de jeux paint ball sur St Vaury s'est soldé par un échec et par conséquent il émet une réserve sur le développement de cette activité au Labyrinthe ; Eric Corrêa rappelle que l'aménagement de cette aire de paint ball constitue un complément d'activités pour le site qui développe d'autres thématiques de jeux ;

avis favorable à la majorité moins 1 voix



N° OSIRIS	Intitulé du dossier	Porteur de projet	Montant FEADER	Avis du Comité
41310G101 000018	Amélioration des équipements pour la pratique des sports et loisirs de nature	Communauté de communes Guéret – Saint Vaury	11 935,00 €	Favorable unanimité (- 5NP)
<p><u>Rapport d'instruction du GAL</u> : cette opération constitue l'une des actions du plan de développement touristique des Monts de Guéret ; l'enjeu est d'améliorer l'offre existante en la structurant avec la volonté de favoriser le développement d'activités de qualité, de valoriser ses produits et professionnaliser les acteurs sur les Monts de Guéret. Dans ce projet global, 3 activités seront mises en valeur dans un premier temps dont 2 concernent le dossier Leader (le cyclo et l'orientation) ; la 3ème activité, la pêche, bénéficie de financements spécifiques ; Le vol libre, le canoë kayak ainsi que l'activité équestre seront développés sur la période 2011/2013.</p> <p>L'activité cyclo et VTT Afin de répondre à la demande des clientèles, la Communauté de Communes souhaite compléter son offre « cycle » après l'aménagement de l'Espace VTT-FFC des Monts de Guéret en proposant des circuits cyclo au départ de la base de loisirs de Courtille. 5 circuits, allant de 40 à 100 km pourraient voir le jour dont le Tour des Monts de Guéret. En forêt de Chabrières, sur les pistes forestières, il est envisagé la création de boucles VTT dédiés uniquement à l'usage des enfants.</p> <p>L'activité course d'orientation : La Communauté de Communes souhaite développer une nouvelle activité phare combinant course à pied ou VTT et géographie. Pour cela, elle envisage de créer 3 circuits permanents en forêt de Chabrières (secteur du Maupuy, secteur du parc animalier et Puy de Gaudy). ce projet complète celui développé par l'association Creuse Oxygène, associée au projet, en mettant à jour les cartes et les équipements. les Monts de Guéret ainsi équipés pourront accueillir des épreuves sportives et de loisirs d'envergure régionale et nationale. Ce projet est conforme à la mesure 313 du Plan de développement.</p> <p><u>Commentaires particuliers du CP</u> : Avis favorable <u>Avis des services instructeurs</u> : La DDT précise qu'il manque au dossier la notification de financement du CNDS (centre national de développement du sport) géré par la DRJS ; Ce dossier est donc validé par les membres présents sous réserve de la fourniture du document du CNDS.</p>				
41310G101 000019	Mise en place du schéma de signalisation touristique : la création de parcours découverte des Monts de Guéret	Communauté de communes Guéret – Saint Vaury	34 232,00 €	Favorable unanimité (- 5NP)
<p><u>Rapport d'instruction du GAL</u> ; Le projet présenté s'inscrit dans la poursuite de la mise en oeuvre du schéma de signalisation touristique des Monts de Guéret avec pour enjeu la valorisation de l'offre nature, patrimoniale et des sites remarquables (Puy des Cornes/Site de Roches, Maupuy, Puy de Gaudy, et massif de Chabrières) La tranche 2 correspond à l'élaboration et la création de parcours de découverte.</p> <p>Phase 1 : élaboration du schéma des parcours de découverte : Etude de l'existant et du potentiel de création d'itinéraires ; Réalisation du schéma des itinéraires Phase 2 : réalisation du schéma directeur des équipements de signalisation. Phase 3 : les outils de promotion • Le topoguide de la collection de la FFRP. • Le téléchargement des circuits La réalisation de ces parcours de découverte doit permettre de : découvrir les richesses naturelles et patrimoniales des Monts de Guéret, valoriser les composants de l'offre touristique du territoire, proposer des modes de découverte répondant aux attentes des clientèles, à l'ensemble du territoire de profiter de la venue de touristes. Ce projet est conforme à la mesure 313 du Plan de développement.</p> <p><u>Avis des services instructeurs</u> : DDT de la Creuse : ras <u>Commentaires particuliers du CP</u> : avis favorable</p>				



N° OSIRIS	Intitulé du dossier	Porteur de projet	Montant FEADER	Avis du Comité
41310G101 000020	Création d'un Pôle Nature Phase 1 : étude de faisabilité et de programmation	Communauté de communes Guéret – Saint Vaury	3 252,00 €	Favorable unanimité (- 5NP)

Rapport d'instruction du GAL

Les Monts de Guéret se présentent comme un espace de pratique de sports et loisirs de nature riches et variés.

Cette offre, principalement basée, aux portes de la ville de Guéret, rassemble de nombreux clubs ou associations sportives attirés par le développement de leurs activités respectives sur des sites parfaitement adaptés et aménagés.

Face à cette dynamique du terrain et afin de structurer au mieux l'offre de sports et loisirs de pleine nature, à l'attention de la population locale mais aussi de la population touristique, il est indispensable d'engager une réflexion portant sur le développement d'un Pôle Nature des Monts de Guéret.

Cette réflexion passe par l'élaboration d'une étude d'opportunité et de faisabilité, en préalable à toute action pour :

- Confirmer la nature et les conditions de pratique de chaque activité,
- Organiser et structurer l'offre sur le territoire,
- Définir les investissements nécessaires à mettre en oeuvre pour la création du Pôle Nature des Monts de Guéret,
- Définir le fonctionnement annuel du Pôle Nature des Monts de Guéret,
- Définir le positionnement géographique du Pôle Nature et son aménagement,
- Mettre en place les conventions avec les associations et clubs concernés,
- Définir et concevoir les produits pour ce type d'activités jusqu'à leur mise en marché.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Mieux organiser l'offre des sports et loisirs de nature dans une optique de mise en marché,
- Créer des équipements complémentaires,
- Créer un Pôle d'activités sur le territoire,
- Conforter le positionnement des Monts de Guéret et donc du Pays de Guéret comme le leader des sports et loisirs de nature,
- Obtenir le label « Station Sports de Nature »,
- Développer et commercialiser des produits,
- Accroître la fréquentation touristique sur le territoire.

Ce projet est conforme à la mesure 313 du Plan de développement.

Avis des services instructeurs :

DDT de la Creuse : RAS

Commentaires particuliers du CP : avis favorable

Christian Favier précise qu'un dossier a été constitué pour que ce Pole Nature devienne Pole d'Excellence rurale avec une dotation de 2 millions d'euros à la clé.



N° OSIRIS	Intitulé du dossier	Porteur de projet	Montant FEADER	Avis du Comité
41310G101 000021	aménagement de la partie scénographie du Parc animalier des Monts de Guéret	Communauté de communes Guéret – Saint Vaury	28 102,08 €	Favorable unanimité (- 5NP)

Rapport d'instruction du GAL

La Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury a lancé en 2009 un appel d'offres afin de retenir une équipe de scénographe /paysager / architecte associés et définir un projet à long terme de développement du Parc Animalier des Monts de Guéret.

Une 1ère phase du projet sera réalisée entre fin 2010 et 2012 et concerne des aménagements extérieurs, paysagers et animaliers et une extension des bâtiments existants;

Le total général du projet s'élève à 1 594 618,75 €; l'objectif est de renforcer l'attractivité du site, dans le temps et l'espace, de fidéliser le public, mais aussi d'améliorer le confort des animaux.

Leader est sollicité sur la **partie scénographie du site** à savoir pour un total de 96240 € (estimatif APD): la signalétique extérieure, l'audio guidage, les circuits vidéo d'observation, les jeux et équipements ludiques, aménagement de l'espace exposition;

Les dépenses d'acquisition de terrain, de construction de bâtis et leurs aménagements ne sont pas éligibles et ne figurent pas dans ce plan de financement

Ce projet est conforme à la mesure 313 du Plan de développement

Avis des services instructeurs :

DDT de la Creuse : Le bénéficiaire devra fournir la convention d'attribution du Conseil régional (cela ne constitue pas un facteur bloquant pour le passage en CP car la région avait déjà fourni un courrier notifiant la subvention); Véronique Audhuy indique que celle-ci sera transmise au Gal dans les jours suivants.

Commentaires particuliers du CP : avis favorable

413 10 G101 000015	développement des animations de la Tuilerie de Pouligny en 2010	Mairie de Chéniers	29 379,77 €	Favorable Unanimité
-----------------------	---	--------------------	-------------	------------------------

Rapport d'instruction du GAL

Dans le cadre de son action de développement de ses activités vers de nouveaux publics et dans le cadre de nouvelles manifestations, l'écomusée pour cette saison 2010, modernise son marché national de potiers, et crée 4 nouvelles animations.

Pour permettre son développement économique, l'écomusée de la Tuilerie de Pouligny recoupe sa saison en trois temps fort eux-mêmes liés par une pléiade d'événementiels intermédiaires.

Cette action de développement des activités de la Tuilerie de Pouligny a pour but de conforter et développer la fréquentation du site, en générant de nouveaux flux de visiteurs autour d'actions réparties tout au long de l'année augmentant de fait la durée de la saison d'activité de ce dernier.

L'objectif en terme de fréquentation à moyen terme est fixer la fréquentation entre 14 000 et 15 000 visiteurs annuels (12 000 aujourd'hui) et sur le long terme de créer des manifestations de notoriétés départementales et régionales servant l'image de l'offre touristique du pays de Guéret.

Pour mener à bien ces nouvelles actions, des moyens humains seront nécessaires pour lancer et préparer la communication, organiser les événements, les animer (directeur à mi temps et animateur sur du temps partiel); un budget communication important est prévu pour faire de ces événements des lieux de rencontre majeurs au cours de l'année 2010.

les droits d'entrée du site étant de 3 €, les recettes sont déduites du projet global.

Ce projet est conforme à la mesure 323 E du Plan de développement.

Avis des services instructeurs :

DDT de la Creuse : RAS

Commentaires particuliers du CP : avis favorable



N° OSIRIS	Intitulé du dossier	Porteur de projet	Montant FEADER	Avis du Comité
413 10 G101 000024	Production d'évènements musicaux sur le Pays de Guéret	Groupement Associatif des Nuits Guérétoises (GANG)	6 355,55€	Favorable Unanimité – 1 NP

Rapport d'instruction du GAL

Le G.A.N.G, pour Groupement Associatif des Nuits Guérétoises, a été fondé à la suite de l'édition 2009 du Festival des Nuits d'Eté de Guéret, par 3 associations locales : Le Cri de la Châtaigne, Le Cinéma Le Sénéchal, et Radio Pays de Guéret.. L'objectif étant de fédérer les associations de guéret et alentours, oeuvrant dans le domaine des musiques actuelles, et des musiques amplifiées, afin de pouvoir mutualiser les compétences, autour de l'organisation d'évènements culturels et musicaux, tout au long de l'année, avec chaque saison comme point d'orgue, la planification d'un des deux grands concerts gratuits de la place Varillas, dans le cadre des Nuits d'Eté.

Le GANG s'est aussi attaché à développer les partenariats et les actions avec d'autres acteurs culturels institutionnels, Le G.A.N.G. s'est fixé comme objectif initial la production d'un concert par saison (automne, hiver, printemps, été), plus 3 coproductions par an avec La fabrique de Guéret. Pour atteindre cet objectif, notamment en déconcentrant les concerts hors Guéret, il est nécessaire d'acquérir une sonorisation mobile et de financer un technicien son (intermittent du spectacle) pour assurer la qualité des concerts. Le soutien de Leader est donc demandé pour cet achat de matériel ainsi qu'une aide au démarrage en terme de fonctionnement (cachet des artistes, déplacements, promotion etc.)

Ce projet est conforme à la mesure 323 E du Plan de développement.

Avis des services instructeurs :

DDT de la Creuse : RAS

Commentaires particuliers du CP : avis favorable

413 10 G101 000017	aide à la création d'un accueil de loisirs sans hébergement itinérant	Communauté de communes La Petite Creuse	28 721,68€	Favorable Unanimité
-----------------------	---	---	------------	------------------------

Rapport d'instruction du GAL

La Communauté de Communes La Petite Creuse (CCPC) propose à partir de juillet 2010 un nouveau service à la population, un Accueil de Loisirs Sans hébergement pour les enfants âgés de 4 à 12 ans. Cette création fait suite à deux enquêtes réalisées auprès des familles du territoire et à une expérimentation menée par la commune de Genouillac et l'association Bonnat Loisirs Jeunes.

Le centre de loisirs sera ouvert pendant le mois de juillet et les vacances de Toussaint, février et Pâques. Les sites retenus pour 2010-2011 sont Châtelus, Roches, Bêtête et Genouillac. Les locaux scolaires et les salles municipales seront mis à disposition par les communes. L'itinérance de l'accueil de loisirs permettra la participation d'un plus grand nombre d'enfant et renforcera l'identité de la Communauté de Communes La Petite Creuse. Le centre de loisirs pourra accueillir en été 2010 jusqu'à 40 enfants dont 16 âgés de 4 à 6 ans et 24 âgés de 6 à 12 ans. La collectivité a choisi de créer un poste de responsable permanent au sein de la communauté de communes (20h/semaine annualisées). La création de ce poste permanent permettra un lien fort avec le territoire (échanges avec les familles et les associations locales, participation à des événementiels locaux...). Pour composer l'équipe d'animation, des animateurs et des stagiaires seront recrutés en fonction du nombre d'enfants accueillis.

Pour la réalisation du projet la cdc travaille en étroite collaboration avec la CAF , la DDJS, les communes et les association. Leader est sollicité pour le financement du fonctionnement du service sur 2,5 ans en complément de la participation de la CAF et des familles; cela concerne les postes de responsable, d'animateurs et prestations d'animations des enfants , les transports sur sites et leurs activités et petites fournitures; le matériel pédagogique et éducatif ainsi qu'un véhicule sont déjà financés par le feader 321B, le Conseil Général et la CAF dans le cadre de la convention territoriale du pays de Guéret

Avis des services instructeurs :

DDT de la Creuse : RAS

Commentaires particuliers du CP : avis favorable



N° OSIRIS	Intitulé du dossier	Porteur de projet	Montant FEADER	Avis du Comité
413 10 G101 000023	Loc'Action	L'Escale	5 619,78 €	Favorable Unanimité – 1NP

Rapport d'instruction du GAL

L'association Escale qui a pour vocation de favoriser l'insertion par le logement et bénéficie des dispositions de l'article L442-8-1 du Code de la Construction et de l'Habitation qui l'autorisent à louer des logements publics ou privés en vue de les sous louer, accueille le public défini par les instances du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD). Elle permet également de loger des publics en situation d'urgence avec l'Allocation de Logement Temporaire (ALT) financée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Le projet intitulé « Loc'action » s'inscrit dans la continuité du suivi individuel des personnes hébergées. Les personnes en logement d'urgence ou temporaire restent passives dans les démarches de recherche de logements. D'autre part, lorsque la recherche de logement est enclenchée, elle est généralement incomplète, peu réaliste et non adaptée aux situations.

Il a été relevé également une méconnaissance des droits et des devoirs du locataire qui sont souvent à l'origine des dysfonctionnements locatifs (impayés de loyer, assurance habitation, aide au logement, FSL, etc...).

Le projet sera développé sur 2 années, à partir de 3 ateliers d'intervention :

- Atelier logement,
- Atelier bricolage/entretien logement,
- Atelier cuisine.

Avis des services instructeurs :

DDT de la Creuse : RAS

Commentaires particuliers du CP : avis favorable

Au total, ce sont 162 414,86 € de FEADER programmés lors de ce comité de programmation pour un total de projet de 503 233,13 €.

Objet 2 : synthèse financière du programme

- Etat d'avancement de la consommation FEADER : la présentation est effectuée sur les montants engagés (programmés) et à titre prévisionnel, intègre les montants engagés lors du présent Comité.
 - ✓ Ce sont **1 176 662,63 € de FEADER** engagés, soit plus de 55% de l'enveloppe accordée au GAL.
 - ✓ Ce sont près de **261 000 € de FEADER** payés ou en cours de paiement, soit plus de 12 %.

Marcel Denis indique que le Gal Leader Pays de Guéret a de très bons résultats et fait une comparaison avec les résultats suivants : au niveau national, l'axe 4 du FEADER est, au 31 octobre, à 11% en programmation et 2% en paiement. En Limousin, bien que supérieurs à la moyenne, les résultats sont de 17% en programmation et de 3% en paiement. Globalement, **le niveau d'avancement du Gal Pays de Guéret est très positif** et pourrait justifier d'une demande d'abondement courant 2011.

- Prévisions de l'intervention Leader sur la phase 2 du Contrat Territorial 2011/2013

Eric Corrêa rappelle que Leader doit être considéré comme un cofinanceur du contrat territorial au même titre que l'Etat, le Conseil Régional ou le Conseil Général.

- ✓ La maquette a été affinée depuis le dernier comité de programmation ; mais les projets inscrits dans la convention territoriale du Pays de Guéret sur 2011/2013 pourraient prétendre à **557 057,50 €** de FEADER via Leader, sous réserve que les projets présentés soient réalisés sur les 3 années.
- ✓ compte tenu de ces prévisions, il resterait autour de **390 000 €** de FEADER à programmer d'ici à 2015. Dans le cadre de cette convention territoriale, il est prévu avec le Conseil Général une « enveloppe de réserve » afin que les projets sans cofinancements publics pour appeler du FEADER, puissent avoir une dotation. Le Conseil Régional n'a pas choisi ce mode de fonctionnement mais les crédits sectoriels peuvent être mobilisés selon le type d'actions à financer.

Avis du Comité : **Favorable à l'unanimité**



Objet 3: coopération

Deux avant projets de coopération interterritoriale ont été initiés :

- circuits courts de distribution alimentaire, afin de vendre localement ce qui se produit localement en direction des consommateurs du territoire et de la restauration collective. Le GAL du Trégor Goëlo (région Bretagne) serait un des partenaires de cette action. Des contacts sont en cours avec des territoires de Charente Maritime. Le groupe de travail s'est réuni à 2 reprises avec des représentants particulièrement intéressés (Agriculteurs, producteurs, consulaires, collectivités locales). La prochaine réunion qui aura lieu en janvier aura pour but de préparer la rencontre avec les homologues bretons.
- Domotique et télésanté, application de la technologie pour renforcer la stratégie de la médecine préventive du territoire ainsi que pour l'attraction des professionnels de santé en milieu rural. La 1^{ere} réunion tenue en octobre a été un échec car 1 seul professionnel de santé s'est déplacé. Ce projet est donc pour l'instant mis entre parenthèse car sans l'implication des professionnels de santé, il ne peut voir le jour. Les rencontres reprendront courant 2011 après que les projets de pôle de santé sur le territoire soient plus clairement établis.

Au niveau transnational, les Gals ont pu bénéficier de la journée organisée par Leader France le 24 novembre à Paris, d'une rencontre organisée par le Conseil Régional du Limousin à Limoges, dans le cadre du Réseau rural Français les 30 novembre et 1^{er} décembre dernier (avec les Gals des régions partenaires de RURACT).

Les demandes de partenariat se font surtout sur les thèmes du tourisme et du patrimoine.

La visite d'une délégation allemande en Creuse a permis d'entrevoir un partenariat entre la tuilerie de Pouligny et un site équivalent en Allemagne.

Enfin, une délégation limousine notamment composée du Président du GAL et du Directeur de la Communauté de communes de Guéret St Vaur, s'est rendue en Finlande en octobre 2010, pour étudier les possibilités de transfert d'un système d'hébergement et de services à destination des personnes âgées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance du Comité de Programmation LEADER Pays de GUERET à 19h30.

Annie Devineau, représentant Saint Sulpice le Guérétois, se réjouit des travaux de ce comité de programmation, et plus globalement de l'implication de Leader dans le soutien au développement local. L'ensemble des membres du Comité est invité au pot de l'amitié.

Fait à Guéret le 14 décembre 2010

Eric CORREIA
Président du GAL Pays de Guéret

